SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE ROCHEFORT SAMSON

TARIFS du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024 - Délibération du 12.09.23

ABONNEMENT du 01/10/23 au 30/09/24 au proprata des mois d'abonnement (tout mois commencé est dû)

pour 12 mois	prix H.T.	TVA (5,5%)	Prix T.T.C.
Compteur Ø 15 et 20 mm	65,00 € 5,715 € TTC/mois	3,58 €	68,58 €
Compteur Ø 25 mm	75,00 € 6.594 € TTC/mois	4,13 €	79,13 €
Compteur Ø 30 mm	85,00 € 7.473 € TTC/mois	4,68 €	89,68 €
Compteur Ø de 40 et 50 mm	140,00 € 12.308 € TTC/mois	7,70 €	147,70 €
Compteur Ø de 60 mm	210,00 € 18.4633 € TTC/mois	11,55€	221,55 €
Compteur Ø de 80 mm	280,00 € 24.617 € TTC/mois	15,40 €	295,40 €
Compteur Ø de 100 mm	350,00 € 30.771 € TTC/mois	19,25 €	369,25 €

CONSOMMATION du 01/10/23 au 30/09/24

prix du m³ réellement consommé

	prix H.T.	taxes ⁽¹⁾	TVA (5,5%)	Prix T.T.C.
prix de 1 m³ à 2 000 m³	1,0400 €	0,3360 €	0,0757 €	1,45 €
supérieur à 2 000 m³ *	0,9100€	0,3360 €	0,0685 €	1,31 €

^{*} N.B. : cette tranche s'applique exclusivement aux professionnels.

FACTURATION

La période de facturation va du 1 er octobre (de l'année N) au 30 septembre de l'année suivante (N+1). La relève annuelle est effectuée en septembre de l'année N+1 par les agents du SIERS.

Acompte (début avril) : 6 mois d'abonnement + consommation de septembre à mars

Solde de la facturation (fin octobre) : abonnement total + consommation totale - acompte d'avril

Mensualisés: 9 acomptes (de janvier à septembre) + 1 régularisation en décembre

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

	prix H.T.	TVA	Prix T.T.C.
changement d'abonné (locataire ou propriètaire)	26,36 €	2,64 €	29,00€
changement d'abonné (déjà abonné au SIERS)	17,27 €	1,73 €	19,00€
Nouveau compteur	85,00 €	17,00 €	102,00€
Mise en service 2ème compteur/branchement existant	255,00 €	51,00 €	306,00€

FRAIS DIVERS CONFORMES AU REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX

	prix H.T.	TVA (20%)	Prix T.T.C.
Réouverture d'un branchement fermé (article 2-4)	160,00 €	32,00 €	192,00€
Frais pour relance impayés avec AR	10,00 €	2,00 €	12,00€
Frais pour relance impayés simple	5,00 €	1,00 €	6,00€
Impossibilité de relever le compteur (article 5-1)	50,00 €	10,00 €	60,00€
Déplacement non justifié d'un agent	40,00 €	8,00 €	48,00€
Etalonnage d'un compteur sur banc agréé	150,00 €	30,00 €	180,00€
Chapeau d'isolation Citernuo (regard composite)	13,00 €	2,60 €	15,60 €
Relève manuelle sur demande de l'abonné (2 X par an)	10,00 €	2,00 €	12,00€
Frais de traitement d'un dossier de fraude	200,00 €	40,00 €	240,00€

 $^{^{(1)}}$ 0,28 \in de lutte contre la pollution (Agence de l'eau) + 0.056 \in pour le prélèvement